

Encore un mot sur les ambiguïtés de la liberté religieuse

Author : Vini Ganimara

Categories : [Messages du Pape](#)

Date : 11 janvier 2011

Dans son [discours au corps diplomatique](#), Benoît XVI est revenu sur la question de la liberté religieuse:

"Dans ce panorama, n'y a-t-il pas de nombreuses situations, dans lesquelles, malheureusement, le droit à la liberté religieuse est lésé ou nié ? Ce droit de l'homme, qui est en réalité le premier des droits, parce que, historiquement, il a été, il a été affirmé en premier, et que, d'autre part, il a comme objet la dimension constitutive de l'homme, c'est à dire sa relation avec son Créateur, n'est-il pas trop souvent mis en discussion ou violé ? Il me semble que la société, ses responsables et l'opinion publique se rendent compte aujourd'hui davantage, même si ce n'est pas toujours de façon exacte, de cette grave blessure portée contre la dignité et la liberté de l'homo religiosus, sur laquelle j'ai tenu, à de nombreuses reprises, à attirer l'attention de tous."

Comme les lecteurs habitués d'OV le savent déjà, j'ai des difficultés à comprendre la portée exacte de la liberté religieuse dans l'enseignement magistériel contemporain.

En tout cas, je vois dans ce texte 3 logiques (au moins) et je ne vois pas bien comment les harmoniser (là encore, si un lecteur plus savant que moi peut nous éclairer tous, son apport sera le bienvenu):

1) La logique de la liberté religieuse comme "droit" issu de 1789. Quand le Pape signale que le "droit à la liberté religieuse" a été historiquement affirmé en premier, je ne vois pas comment on pourrait ne pas comprendre ce droit ainsi. Or, il est clair que la "liberté religieuse" façon 1789 n'est pas compatible avec l'enseignement catholique: il s'agit d'une liberté que l'homme prétend avoir de se donner sa propre loi. Ce qui signifie, en particulier, que la vérité n'est pas la norme de cette liberté.

2) La logique de la liberté religieuse comme liberté de l'acte de foi. Quand il est question de la relation entre l'homme et son Créateur, il s'agit bien de la liberté (qui, cette fois, ne fait aucun doute du point de vue de l'enseignement catholique) qu'a tout homme de rendre un culte d'adoration au vrai Dieu.

3) Enfin, une troisième logique, plus "politique" (ou prudentielle, si vous préférez), concerne les relations du croyant avec la société temporelle. Je ne suis pas certain que les sociétés voient mieux aujourd'hui qu'hier la dimension religieuse de l'être humain. Je vois bien que l'on parle plus souvent que naguère de "laïcité positive" ou de "laïcité ouverte", mais c'est toujours avec le "préalable" des Modernes, selon lequel il ne faut surtout pas que la loi morale prime sur la loi civile (c'est-à-dire un préalable qui blesse gravement la légitime laïcité et que nous, catholiques, ne pouvons en aucun cas accepter). Mais, quoi qu'il en soit de l'analyse de la situation, il est clair que ce commentaire du Pape se réfère aux relations politiques entre le croyant (comme

personne et comment membre de l'Eglise) avec l'Etat. Or, ces relations sont certes encadrées par des principes moraux, mais elles sont aussi assez largement affaire d'appréciation prudentielle (c'est pourquoi deux saints aussi importants que saint Robert Bellarmin et saint Grégoire VII ont eu deux appréciations assez différentes des rapports entre Eglise et Etat, alors que leurs doctrines étaient, au contraire, très proches).